

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 35 (1998)  
**Heft:** 1327

**Artikel:** La longue marche  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009945>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La longue marche

**Le projet de révision de la Constitution fédérale, égrené en quelques dates: davantage de coups de frein que d'enthousiasme. On est loin de l'audace et de l'avance à marche forcée de 1848.**

**Quant aux célébrations prévues en cette année 1998, chaque canton choisira ses toasts, et Berne s'efforcera d'éviter les impairs.**

**O**CTOBRE-NOVEMBRE 1965. Le radical Karl Obrecht et le libéral Peter Dürrenmatt font adopter leur motion pour que soit étudiée l'opportunité d'une révision totale de la Constitution fédérale. Malgré cette approche prudente, le Conseil fédéral ne montre aucun enthousiasme.

**Mai 1967.** Le gouvernement manda-  
te un groupe de dix personnalités pré-  
sidié par l'ancien conseiller fédéral  
Traugott Wahlen. Après une large  
consultation des cantons, des partis,  
des organisations, des universités et du  
public, le groupe conclut à la nécessité de  
cette révision totale.

**Mai 1974.** À la tête d'une commis-  
sion d'experts de quarante-six mem-  
bres, Kurt Furgler, alors chef du Dépar-  
tement fédéral de justice et police,  
s'attelle à la rédaction d'un projet de  
nouvelle constitution. Le projet, pré-  
senté à la fin de l'année 1977, fait lui  
aussi l'objet d'une vaste procédure de  
consultation. Si le public réagit favora-  
blement, les organisations écono-  
miques et les cantons font preuve de  
moins d'enthousiasme.

**Novembre 1985.** Le Conseil fédéral  
transmet son rapport aux Chambres.  
Le soufflé est retombé. Le département  
d'Elizabeth Kopp publie un modèle de  
constitution parfaitement insipide.

**Juin 1987.** Le Parlement invite le  
Conseil fédéral à se contenter d'une  
simple mise à jour rédactionnelle du  
texte actuel. Arnold Koller déborde  
quelque peu le cadre de ce mandat et  
ajoute une réforme des droits popu-  
laires et de la justice. À nouveau une  
large consultation populaire est orga-  
nisée.

**20 novembre 1996.** Le nouveau  
texte est transmis au Parlement.

**27 janvier 1997.** Les commissions  
parlementaires entament l'examen du  
projet.

**19 janvier 1998.** Début de la session  
parlementaire consacrée à la réforme  
de la Constitution.

À titre de comparaison, la procédure  
nécessaire au passage de l'ancienne  
Confédération d'États à l'État fédéral  
n'a duré que deux cent sept jours. Une  
commission de 23 membres, en majo-  
rité des politiciens chevronnés, élabore  
un projet à huis clos. Soumis à la  
consultation des cantons, ce projet est  
adopté par la Diète, puis lors de vota-  
tions organisées par les cantons selon  
leur droit. À Fribourg, craignant le ver-

dict négatif du souverain, le gouverne-  
ment radical fait approuver le projet  
par le Grand Conseil. Moins de la moi-  
tié des ayants droit participe aux diffé-  
rents scrutins. À Lucerne, pour faire  
bonne mesure, on ajoute les abstentionnistes aux acceptants. C'est dans  
ces conditions peu glorieuses que 70%  
des votants acceptent la nouvelle  
Constitution, acte de naissance de l'É-  
tat fédéral.

## Un jubilé à plusieurs visages

**1998.** La présente année est l'occa-  
sion de célébrer simultanément trois  
anniversaires importants pour la  
Suisse:

- **1648.** La signature du traité de Westphalie met fin à la Guerre de Trente Ans. À cette occasion, la Confédéra-  
tion helvétique obtient la reconnaiss-  
ance de son indépendance à l'égard  
du Saint Empire romain germanique.

- **1798.** L'entrée des troupes fran-  
çaises sur le territoire helvétique  
marque l'effondrement de l'ancien ré-  
gime et la libération des baillages, ces  
territoires assujettis aux cantons de  
l'ancienne Confédération (Vaud, Argovie,  
Thurgovie, Tessin).

- **1848.** La naissance de l'État fédéral.

Les Chambres fédérales, lorsqu'elles  
votèrent les crédits en faveur des festi-  
vités prévues en cette année jubilaire,  
donnèrent la priorité à ce dernier anni-  
versaire. Elles pensaient ainsi privilé-  
gier l'unité nationale plutôt que de ra-  
viver la mémoire de l'occupation  
française – douloureuse pour certains  
Confédérés – ou de fêter un événe-  
ment international et lointain qui ne  
concerne en définitive que la Suisse  
des treize cantons.

Cette retenue de la Berne fédérale  
n'a pas empêché les cantons de célé-  
brer cette année en mettant les accents  
propres à leur histoire particulière.  
Ainsi les anciens baillages commémo-  
reront la République helvétique de  
1798, témoin de leur indépendance,  
alors que Nidwald évoquera les souf-  
frances de la population provoquées  
par l'occupation étrangère. Bâle-Ville  
rappellera le souvenir de son bour-  
gmestre, Johann Rudolf Wettstein, arti-  
san de la reconnaissance internationa-  
le de la Suisse au XVII<sup>e</sup> siècle. *jd*

Le programme complet des manifesta-  
tions peut être consulté sur le site  
<http://www.1998.ch>.